

Autorisation parentale

A envoyer avec la candidature jusqu'au 23 septembre 2022

Je soussigné(e)

Adresse :

Code postal :Ville :

Tél :

Courriel :@.....

AGISSANT EN QUALITE DE REPRESENTANT LEGAL DE L'ENFANT :

Nom et Prénom :.....

Autorise mon fils/ma fille à se présenter et à participer à toutes les activités et sorties organisées dans le cadre du CME pour un mandat de deux ans.

Je m'engage à emmener et récupérer mon enfant pour les activités liées au Conseil Municipal des Enfants aux heures prévues à cet effet.

Commissions : 1 fois par mois le mercredi (10h30 à 12h00) hors vacances scolaires.

Les enfants devront se rendre à la Mairie annexe, 4 Passage Carter.

Le calendrier sera élaboré pour l'année dès la mise en place du CME.

CME en plénière : 1 fois par semestre.

Autorise la prise d'une ou plusieurs photographie(s)/film(s) de mon enfant (captation, fixation, enregistrement, numérisation) le représentant dans le cadre du CME et dans toutes les manifestations organisées par la Ville ainsi que la diffusion de ces supports aux représentants légaux des autres enfants également représentés sur celles-ci.

La présente autorisation confère, à titre gracieux, à la Ville de Bussy Saint-Georges, les droits permettant d'exploiter l'œuvre, par tout mode et tout procédé.

Cette autorisation est valable pour la durée du mandat du CME, à partir de la date de signature du présent document.

Fait à Bussy Saint-Georges, le :

Signature du représentant légal :